



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 23 février 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

M. Christophe LIME

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 11 - Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide exceptionnelle à l'Association d'Aide aux Détenus (AAD)

Délibération n° 008223

## Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide exceptionnelle à l'Association d'Aide aux Détenus (AAD)

**Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint**

|                | Date       | Avis              |
|----------------|------------|-------------------|
| Commission n°4 | 09/02/2026 | Favorable unanime |

### Résumé :

L'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la Ville de Besançon d'un montant de 2 000 € pour l'année 2026.

AAD, qui est subventionnée à hauteur de 7 000 € par la Ville et de 2 000 € par Grand Besançon Métropole dans le cadre du Contrat de Ville, a effectué une demande de subvention exceptionnelle complémentaire pour l'année 2026. L'association indique une augmentation significative des sollicitations en raison notamment de la surpopulation carcérale. Elle précise également ses difficultés budgétaires.

Compte tenu du travail engagé par cette association et le bilan fourni, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

L'Association d'Aide aux Détenus (AAD), créée en 1986, était au départ une simple association culturelle et sportive. Celle-ci a pris une place importante dans la vie de la Maison d'arrêt de Besançon par l'organisation d'activités citoyennes et surtout l'accompagnement social proposé aux détenus les plus fragiles.

AAD, en œuvrant pour l'accès aux droits des détenus, participe à la préparation à la sortie de détention de ces derniers et donc à la lutte contre la récidive.

ADD propose des actions dans plusieurs thématiques : accompagnement social, activités citoyennes et projet culturel.

### I. L'accompagnement social

L'accompagnement social des détenus les plus fragiles (personnes isolées, bénéficiaires des minima sociaux, indigents...) est le cœur de l'activité de l'association.

Complémentaire des dispositifs existants, l'association effectue un travail de préparation des détenus à leur sortie de détention. L'association est un partenaire de l'administration pénitentiaire et ses locaux sont situés dans la Maison d'arrêt de Besançon.

L'accompagnement social est effectué par la salariée de l'association qui est chargée d'opérations sociales, assistance de service social de formation.

L'accompagnement des détenus doit prendre en compte les spécificités du monde carcéral, en particulier les contraintes sécuritaires. L'accès aux personnes demande des démarches multiples : prise de rdv en tenant compte des temps de promenade ou de mouvements, réservation de box, courrier...

En 2024, 168 personnes ont été accompagnées notamment pour l'accompagnement de demande de RSA, d'une moyenne d'âge de 36 ans, presque toutes célibataires ou divorcées, dont 15 personnes au titre de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ;

### II. Les activités citoyennes

Ces activités poursuivent deux objectifs : donner du sens au temps de détention et préparer la sortie dans une perspective de lutte contre la récidive.

Concernant l'activité « permis de conduire », 12 personnes ont été sélectionnées et se sont inscrites. Au final, compte tenu des libérations et transferts de détenus, cinq pouvaient passer l'examen mais

une d'entre elle a rencontré des problèmes administratifs. Quatre candidats se sont donc présentés à l'examen, deux d'entre eux ont réussi l'examen.

Concernant l'activité « secourisme », plus d'une centaine de personnes déposent une demande pour 10 à 12 places maximum.

Concernant l'activité « maintien des liens familiaux – enfants parloirs », 28 interventions ont été organisées en 2024. Les animateurs (des Francas) ont accueilli 162 enfants de 16 mois à 9 ans. Ces animations ont été mises en place en 2010 et sont destinées aux enfants qui viennent avec leur famille rendre visite à un proche. Elles leur permettent de vivre au mieux ce moment délicat ainsi qu'aux parents d'échanger plus sereinement. Une salle attenante aux parloirs est mise à disposition. Toutefois, faute de financement suffisant, cette activité a dû être arrêtée en 2025.

Concernant l'activité « écriture / lutte contre l'illettrisme », une équipe de neuf bénévoles anime en binôme chaque vendredi un atelier d'écriture avec un groupe de 4 à 8 participants volontaires, lecteurs, et qui ont parfois l'habitude d'écrire en cellule. Plusieurs séquences sont proposées pendant les deux heures d'ateliers : jeux avec les mots, exercices à partir de contraintes, écriture sur des thèmes variés plus ou moins proches de l'actualité. Cet atelier permet d'individualiser les apprentissages, en complément de ceux dispensés par l'unité locale d'enseignement.

Concernant l'atelier « sciences », en lien avec l'unité locale d'enseignement, sept scientifiques bénévoles animent des séances d'information et de discussion autour de thèmes d'actualité. Les ateliers sont mensuels et le nombre d'inscrits est limité à une dizaine. L'objectif est de favoriser la confrontation des participants à des faits et documents susceptibles de bousculer leurs croyances. Les fausses informations, les théories du complot, le regain des idéologies y sont abordés. Exemple de sujets abordés en 2024 : combustibles et carburants ; histoire de la forme et des dimensions de la Terre ; robots actuels et intelligence artificielle ; transmission de pensée, astrologie, guérisons miraculeuses... que disent les sciences ?

Concernant les actions inter-associatives de fin d'année, AAD coordonne la mise en place de différentes actions de solidarité en direction de la population pénale. Ces actions réunissent les associations partenaires : association Accueil Familles Pergaud, ANVP, Croix-Rouge française et les aumôneries catholique et protestante. Les associations distribuent un sachet solidaire contenant papeterie, calendrier et papillotes, installent et décorent des sapins de Noël et distribuent aux mineurs une polaire.

Concernant l'activité « écrivains publics », trois bénévoles assurent cette fonction en liaison avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) pour des personnes détenues en difficultés avec l'écrit. Lors de la permanence hebdomadaire, ils répondent à des demandes diverses : courriers administratifs ou juridiques, lettres personnelles, démarches internes à l'établissement. 47 personnes y ont fait appel et 70 courriers ont été rédigés.

Concernant les actions supports, celles-ci permettent à l'association de faciliter des opérations de vie courante, ce qui est utile tant pour l'établissement pénitentiaire que pour les détenus. Ce sont par exemple des accompagnements lors de permissions de sortie (six accompagnements effectués en 2024), des changes de francs suisses contre des euros, du soutien logistique lors de la venue des officiers de l'état civil pour les opérations de préparation des CNI, ou encore l'achat de timbres fiscaux.

Concernant le « projet culturel », celui-ci est issu d'une collaboration avec l'unité locale d'enseignement et est intitulé « trouver sa place ». Il vise à amplifier et à inscrire dans la durée des actions déjà menées dans le champ culturel par l'association (concours d'éloquence, venue d'un professeur de philosophie, atelier « colporteurs de sciences », rencontre avec les auteurs...).

### **III. Nouveauté 2025 : mise en place d'une conciergerie**

Ce projet permet de répondre aux nombreux problèmes rencontrés en début de détention par les détenus isolés (récupération d'affaires personnelles ou de documents administratifs, déplacement de véhicules voire problèmes d'animaux de compagnie). Une convention a été signée le 29/01/2025

entre AAD, le SPIP et la maison d'arrêt. La procédure est très encadrée juridiquement et permet de définir le rôle de chacun des acteurs, en particulier celui du SPIP qui recueille et transmet les demandes à AAD. Trois récupérations d'affaires ont été effectués depuis la signature de la convention (dont un trousseau de clé professionnel remis à l'employeur).

#### **IV. Demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026**

AAD est subventionnée par la Ville à hauteur de 7 000 € et de 2 000 € par Grand Besançon Métropole dans le cadre du Contrat de Ville.

L'association AAD a demandé, par courrier du 24/12/2025, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €. AAD est sollicitée davantage en raison du nombre de détenus croissant qui nécessitent un accompagnement.

L'action de l'association AAD s'inscrit pleinement dans l'objectif de lutte contre la récidive fixé dans la stratégie territoriale de prévention de la délinquance bisontine 2022-2026. La mise en place d'actions nouvelles révèle à la fois le dynamisme de cette association mais également des besoins évolutifs et accrus pour les détenus. Au vu de ces éléments, il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention de 2 000 euros à AAD.

En cas d'accord, le montant sera prélevé sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500.  
Le versement sera effectué en une fois à compter de la notification de la subvention.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'Association Aides aux Détenus au titre de l'année 2026.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

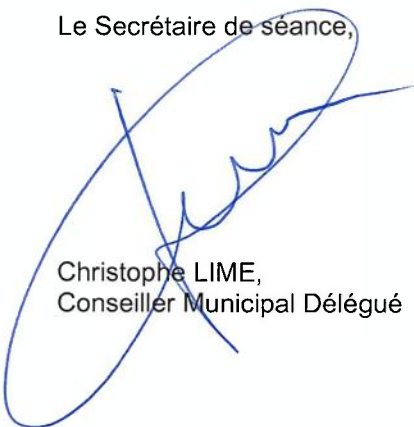
Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Christophe LIME,  
Conseiller Municipal Délégué

  
Anne VIGNOT